

Clermont-Ferrand, le 9 avril 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Anah maintient la distribution de ses aides pendant la crise sanitaire

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) est fortement engagée depuis plus de quarante ans dans l'amélioration du parc de logements privés existants. Ses priorités d'intervention sont la rénovation énergétique des logements au travers du programme national « Habiter Mieux », la lutte contre l'habitat indigne, l'accompagnement des copropriétés et l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19 et des consignes sanitaires émises par le Gouvernement, l'Anah a activé le 17 mars son Plan de continuité d'activité en mettant en place des mesures qui répondent aux impératifs de cette situation exceptionnelle.

En adoptant un mode de fonctionnement en télétravail et grâce à la mobilisation des agents au service des bénéficiaires, la poursuite des activités est assurée au siège de l'Anah à Paris et au sein de la direction départementale des territoires, délégation locale de l'Anah dans le département.

Le dépôt (via la plateforme monprojet.anah.gouv.fr), l'instruction des dossiers ainsi que le paiement des aides de l'Agence sont maintenus.

Compte-tenu du caractère exceptionnel de la situation actuelle, la délégation locale de l'Anah veille à ce que le traitement des dossiers puisse se faire dans les meilleures conditions et reste pleinement mobilisée afin d'assurer le traitement de l'ensemble des dossiers et notamment le paiement des aides aux ménages.

Dans le département du Puy-de-Dôme, 2,4 millions d'euros de subventions ont ainsi été engagés (avant travaux) depuis le début de l'année 2020 (+ 27 % par rapport à la même période en 2019), dont plus de 840 000 euros depuis le 17 mars (+ 7 % par rapport à 2019 à la même période). En ce qui concerne le paiement effectif des aides après travaux, 2,7 millions d'euros d'aide ont été versés en 2020 (+ 70 % par rapport 2019) dont 1,2 millions d'euros depuis le 17 mars (+ 300 %). La direction départementale des territoires est ainsi pleinement mobilisée pour aider les propriétaires bénéficiaires et les artisans locaux qui ont réalisé les travaux.

Dans le respect des mesures actuelles de confinement en France, toute visite pour constater l'achèvement des travaux est suspendue. Les opérateurs en charge du montage des dossiers pourront demander la transmission de photos auprès des propriétaires pour réaliser les constats d'achèvement des travaux.

Les permanences téléphoniques de la délégation locale de l'Anah sont temporairement suspendues. Les demandeurs d'aides peuvent poser leurs questions par mail à l'adresse suivante : ddt-shru-anah-anah@puy-de-dome.gouv.fr